

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1715

présenté par

M. Chassaigne, M. Jumel, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux,
Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet,
M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 3

Après le mot :

« sanitaire, »

Rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 6 :

« afin de garantir la souveraineté alimentaire de la France, le renouvellement des générations d'actifs en agriculture, d'assurer la transition agroécologique et climatique et la promotion de la diversité des systèmes des productions agricoles ainsi que l'amélioration du bien-être animal. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.